

MODALITÉS D'ACCUEIL



Le Point Rencontre est ouvert au public :

les samedis (fermé le 5^{ème} du mois) : **Point Rencontre Parents-Enfants**
à Toulouse de 9H30 à 17H30 pour l'accueil des familles, l'exercice des droits de visite dans les locaux et les « échanges d'enfants/passages de bras » de 17H à 18H30 pour les retours des « échanges d'enfants/passages de bras ».

à Blagnac de 9H à 12H30 pour l'accueil des familles, l'exercice des droits de visite dans les locaux et les « échanges d'enfants/passages de bras » de 13H30 à 16H30 pour réaliser les entretiens et les retours des « échanges/passages de bras ».

les vendredis (fermé le 5^{ème} du mois) : **Point Rencontre Parents-Ados**
de 17H30 à 20H pour réaliser les entretiens (2^{ème} et 4^{ème} vendredis)
de 17H30 à 20H30 pour l'accueil des familles, l'exercice des droits de visite dans les locaux (1^{er} et 3^{ème} vendredis).

Pendant l'été, le Point rencontre est fermé en partie.
L'accueil se fait habituellement les weekends de la première quinzaine de juillet et de la dernière quinzaine d'août. Il est fermé entre ces dates. Les temps d'accueils peuvent varier.

Lieux d'accueil

Point rencontre Parents-Enfants / Parents-Ados

- Maison Jean Moulin, 38 avenue Jean Moulin TOULOUSE
- Espace Famille 10 chemin de Bélisaire BLAGNAC

Pour tout renseignement ou prise de rendez-vous :
du lundi mardi et jeudi de 9H30 à 11H30
le vendredi de 10H à 15H et de 17h30 à 19h (sauf le 5^{ème} vendredi du mois)
le samedi de 11H à 19H (sauf le 5^{ème} samedi du mois)
☎ 06 26 70 57 30 / Point Rencontre Ados : 06 28 50 33 44
En cas d'absence laisser votre message sur le répondeur.
Email : association.lpe31@gmail.com



POINT RENCONTRE PARENTS-ENFANTS PARENTS-ADOS

REGLEMENT INTERIEUR

LES OBJECTIFS

Le Point rencontre est un lieu neutre qui s'adresse à toute situation familiale où l'exercice du droit de visite est interrompu, difficile ou trop conflictuel. Des enfants, des adolescents séparés de leur père, de leur mère, de leurs grands-parents viennent les rencontrer.

Des professionnels assurent l'accueil et l'accompagnement de ces reprises de contact. Ils sont là pour que l'enfant, l'adolescent et la personne qui vient le voir puissent se rencontrer et si besoin, être soutenus dans cette démarche. Chacun sera écouté, pourra exprimer ses difficultés, ses préoccupations, ou être invité à le faire. Le Point rencontre permet également à chacun de se réapproprier sa place de mère et de père.

Le Point rencontre préserve l'intérêt de l'enfant dans une procédure de séparation de ses parents. Il protège l'enfant des conséquences d'une rupture dans l'accès à son histoire et à une filiation.

Le Point rencontre est un service gratuit pour les usagers. C'est une des activités de l'association LPE31, association 1901, qui reçoit des subventions d'organismes publics et privés. Il adhère à la Fédération Française des Espaces rencontre FFER
<https://www.ffer.org/>

LES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

Le Point rencontre est ouvert à la fois aux personnes venant de leur propre initiative et aux personnes venant sur ordonnance de justice. Avant la première visite fixée au point rencontre, il est demandé aux intéressés de prendre contact par téléphone ou par mail avec l'association. Un entretien préalable au premier droit de visite a lieu. Il permet de répondre aux questions des familles sur le fonctionnement, de mieux appréhender la situation et de fixer les modalités de la 1^{ère} rencontre parent-enfant(s) [durée, horaires).

L'accueil repose sur le respect de quelques règles fondamentales

- **Le temps de visite appartient à l'enfant et au parent qui vient le rencontrer. Ce dernier en est responsable. Le parent qui l'accompagne ne peut en aucun cas rester sur le lieu.**
- **Les conditions de déroulement de la visite sont laissées à l'appréciation des intervenants du Point rencontre.**
- **Toute forme de violence, d'agression physique ou verbale est interdite et peut faire l'objet de l'arrêt de la mesure dans nos locaux.**
- **Les mesures de protection ordonnées seront prises en compte.**
- **Chacun devra rester discret et préserver la vie privée des autres utilisateurs du Point rencontre.**
- **Chacun est responsable de la bonne utilisation des locaux et du matériel mis à sa disposition.**
- **La présence d'un accompagnant du parent visiteur est laissée à l'appréciation et la décision du Point Rencontre.**

Les intervenants (psychologues, éducateurs et autres) assurent l'accueil à plusieurs et par roulement.

Des réunions régulières (réunions d'équipe, supervisions) consolident leur réflexion, la cohésion du travail et garantissent une qualité au service rendu.

Les dossiers des familles sont informatisés (utilisation d'un logiciel fourni par un prestataire informatique sécurisé. Ils contiennent des données sur les familles. Nous assurons la conformité des dossiers avec la réglementation de la protection des données personnelles).

<https://www.cnil.fr/fr/rgpd-exemples-de-mentions-dinformation>

Signatures

Parent Hébergeant

Parent Visiteur

Intervenant

LES RELATIONS DU POINT RENCONTRE AVEC LA JUSTICE

Dans le cas où il y a une ordonnance, les relations avec la justice se situent sur deux registres :

1 - Le Point rencontre reçoit un double des ordonnances (par le biais du juge ou des parents). Celles-ci servent de cadre et de base de travail

Ce qui se vit au Point rencontre est de l'ordre du privé, souvent intime, et les intervenants ne font jamais de compte-rendu sur le contenu des visites.

Si le cas se présente une attestation d'absence est établie. En fin de mesure, un bilan récapitulatif des dates d'exercice du droit de visite est envoyé au juge et les parents en ont une copie.

La durée optimale est de 6 mois. Les renouvellements sont possibles mais exceptionnels.

2 - Les intervenants s'adressent éventuellement au juge* :

pour apporter des modifications aux conditions du droit de visite pour l'informer d'incidents graves qui auraient pu se dérouler.

* Si un courrier est adressé au juge, chacune des parties concernées en reçoit un double soit directement soit par l'intermédiaire de son avocat.

EN CONCLUSION

Le Point rencontre est un lieu confidentiel, gratuit et provisoire, un lieu limité dans le temps afin de permettre que les relations parents-enfants-adolescents reprennent, changent, évoluent.